

# PERFORMANCE ACTION TOTAL

JUILLET 2017 - PART B

- Titre de Créance Négociable de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type action
- Éligibilité: Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
- Montant minimum d'investissement : 150 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
- Produit émis par Société Générale<sup>(2)</sup> dans le cadre de son programme de Titres Négociables à Moyen Terme.
   Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Société Générale



(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 26/06/2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de Société Générale, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



### OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action Total. Le remboursement du produit « Performance Action Total Juillet 2017 - Part B » est conditionné à l'évolution de cette action. En cas de baisse de l'action de plus de 50% à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cette action. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'action à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 8,60%).

- Un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> si l'action n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>. **Un** risque de perte en capital au-delà.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 9, si, à l'une des dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 10% par année écoulée depuis l'origine en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 8,60%.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 5% par année écoulée depuis l'origine en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé et si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup> mais supérieur ou égal à 70% de ce même niveau, soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 4,13%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,08%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 04/08/2017 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 04/08/2017 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « Performance Action Total Juillet 2017 - Part B » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Performance Action Total Juillet 2017 - Part B » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

### **AVANTAGES**

- À l'issue des années 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 9,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 8,60%.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 200% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors de 7,16%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 6,08%.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale, le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 70% de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 5% par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 150% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors de 4,13%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,08%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, l'action a baissé de plus de 50% depuis la date de constatation initiale.

### **INCONVÉNIENTS**

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi.
   Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 9,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 8,60%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Total.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de Société Générale (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « Performance Action Total Juillet 2017 Part B » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.

<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

<sup>(1)</sup> Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

### DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



### MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à l'année 9, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, dès que le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale(1), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur recoit<sup>(2)</sup> alors à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial

Un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,69%, ce qui correspond à un

Sinon, si le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

<sup>🛮</sup> Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 04/08/2027), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'action par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 04/08/2017).

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur recoit(1) le 13/08/2027 :

L'intégralité du capital initial

Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 6,08%)

CAS MÉDIAN 1 : Si le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 70% de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 13/08/2027 :

Un gain de 5% par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 50% Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,08%)

CAS MÉDIAN 2 : Si le niveau de l'action est inférieur à 70% de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit(1) le 13/08/2027 :

L'intégralité du capital initial

CAS DÉFAVORABLE: Sinon, si l'action enregistre une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 13/08/2027 :

> La Valeur Finale<sup>(3)</sup> de l'action Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action

<sup>(1)</sup> Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

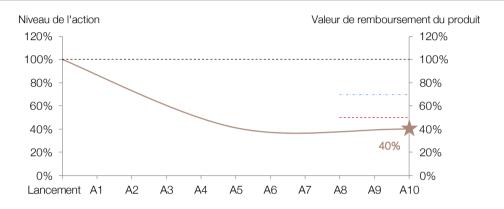
<sup>2</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

(3) La Valeur Finale de l'action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

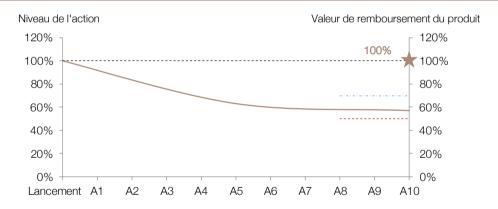
# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



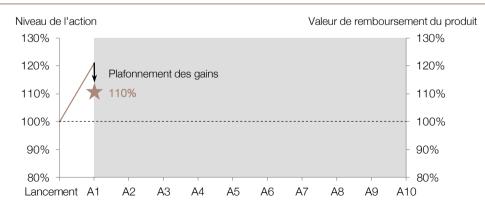
### Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



### Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme



#### Scénario favorable : marché haussier à court terme



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



### Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, l'action est en baisse depuis la date de constatation initiale. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'action est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial (soit -60% dans cet exemple). L'investisseur recoit<sup>(1)</sup> alors la Valeur Finale<sup>(2)</sup> de l'action, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'action, soit -8,73%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -9.64%.
- Dans le cas défavorable où l'action céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

### Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, l'action est en baisse depuis la date de constatation initiale. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'action enregistre une baisse de 43% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -5,45% pour un investissement direct dans l'action.

### Scénario favorable : marché haussier à court terme

- À la première date de constatation annuelle, l'action est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +21% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement
- L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine, soit 110% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 9,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 8,60%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 20,33% pour un investissement direct dans l'action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

<sup>(1)</sup> Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> La Valeur Finale de l'action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

<sup>(3)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

## PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

### ZOOM SUR L'ENTREPRISE TOTAL:

Total SA explore, produit, raffine, transporte et commercialise du pétrole et du gaz naturel. La société exploite également une branche chimie qui produit du polypropylène, du polyéthylène, du polystyrène, du caoutchouc, de la peinture, de l'encre, des adhésifs et des résines. Total gère aussi un réseau de stations-service en Europe, aux USA et en Afrique.

Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net GAAP	Endettement net	Capitaux propres
1924	Énergie	A+	Aa3	127 925 M\$ en 2016 (143 421 M\$ en 2015)	6 196 M\$ en 2016 (5 087 M\$ en 2015)	23 193 M\$ en 2016 (28 430 M\$ en 2015)	101 574 M\$ en 2016 (95 409 M\$ en 2015)

Se référer au site au site internet de Total pour plus d'informations : http://www.total.com/fr/actionnaires/investisseurs-institutionnels/principaux-indicateurs

Source: Bloomberg, au 23/05/2017

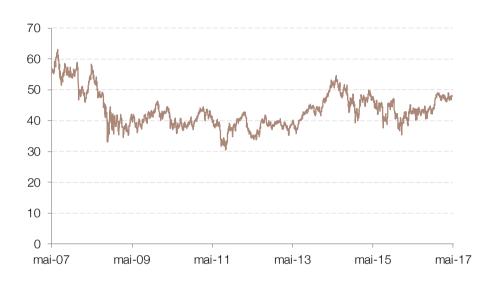


LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

### ÉVOLUTION DE L'ACTION TOTAL :

### En euros



Source: Bloomberg, au 23/05/2017



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

### **PRINCIPALES**

### CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Titre de Créance Négociable de droit français présentant un risque de perte en capital en Type

cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de

l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.

Société Générale (Notations: Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)).

Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 26/06/2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de Société Générale, ni constituer un argument de

souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment

**EUR** Devise

Code ISIN FR0124470032

Action Total (Code Bloomberg: FP FP Equity) Sous-jacent

Éligibilité Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Garantie du capital Pas de garantie en capital

Prix d'émission 99,95% du Montant d'émission initial

Du 30/06/2017 au 04/08/2017. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,5% pour atteindre 100% du Montant d'émission initial le 04/08/2017. Une Période de commercialisation fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout

moment sans préavis, avant le 04/08/2017

Montant d'émission

initial

Émetteur

30 000 000 EUR

Montant minimum

d'investissement

150 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un

contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas

Date d'émission 30/06/2017 Date d'échéance 13/08/2027

Dates de constatation

annuelle

04/08/2017 (initiale); 06/08/2018; 05/08/2019; 04/08/2020; 04/08/2021; 04/08/2022;

04/08/2023; 05/08/2024; 04/08/2025; 04/08/2026; 04/08/2027 (finale)

Dates de remboursement anticipé

15/08/2018; 14/08/2019; 13/08/2020; 13/08/2021; 15/08/2022; 15/08/2023;

14/08/2024; 13/08/2025; 13/08/2026

Marché secondaire

Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette

achat/vente de 1%

Commission de distribution

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres

effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat

Agent de calcul Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt

Publication de la valeur liquidative

Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la

disposition du public en permanence

Double valorisation

En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 04/08/2017 par une société de service

indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters

### INFORMATIONS

### **IMPORTANTES**

#### FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale. En conséquence, l'insolvabilité de Société Générale peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché: Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire

même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur: Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

La vente du produit, d'un montant unitaire minimum de 150 000 EUR, ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier. Le produit ne sera pas admis à la cotation sur un marché réglementé, il ne fera donc pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs doivent se reporter Programme de Titres Négociables à Moyen Terme de Société Générale et aux Conditions Financières avant tout investissement dans le produit. Une copie de ces documents pourra être obtenue gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le Dossier de Présentation Financière du Programme est disponible sur le site internet de la Banque de France (https://www.banque-france.fr/politiquemonetaire.html?emet=30003&detail=ok). Les Conditions Financières sont disponibles sur le site « prospectus socgen.com »

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Performances sur la base de performances in la base de la commission de la comm

à un moment précis et qui sont susceptibles de varier

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s): Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: afin de prendre

Évênements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s): Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique: Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)<sup>(1)</sup> de la Regulation S; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambigüité, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)<sup>(1)</sup>(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des Etats- Unis" (« Non-United States persons » ), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés.

Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu au

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage unites de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adriesion au Contrat d'Assurance vie. L'assurance exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.



### Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

Société Anonyme - Capital Social : 1 009 641 917,50 euros au 31 décembre 2016

B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C N° SIREN : 552 120 222 000 13

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

